



PROTOCOLE DE PARTENARIAT



Municipalité de l'Ariana

Et

PBR Rating

TABLE DES MATIERES

1	DEFINITIONS	4
2	OBJET	4
3	DUREE DU PROTOCOLE	4
4	MISSION	4
5	RESPONSABILITE ET AUTHENTICITE DES DOCUMENTS ET DES INFORMATIONS.....	5
6	ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE	5
7	HONORAIRES DE NOTATION.....	5
7.1	Honoraires	5
7.2	Dépenses et frais	5
8	GARANTIES CONVENTIONNELLES DE SUIVI DE LA NOTATION	5
9	REPRESENTATION ET GARANTIES.....	5
10	RESILIATION DU PROTOCOLE	6
11	MODIFICATIONS ET DIVISIBILITE	6
12	DROIT APPLICABLE	6
13	ELECTION DE DOMICILE ET NOTIFICATION	6
14	REGLEMENT DES DIFFERENDS.....	6
	Annexe 1- LE PROCESSUS DE NOTATION	7
1	Recueil des données	7
2	Auditions.....	7
3	Elaboration du projet de rapport de notation.....	7
4	Echanges avec le Souscripteur.....	8
5	Délivrance de la Note finale	8
6	Information sur la note.....	8
7	Suivi de la Notation.....	8

CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Municipalité de l'Ariana représentée par son président ,Mohamed Laarbi Fadhel Moussa

Ci-après dénommé « **Souscripteur** »

D'UNE PART,

ET

L'agence **PBR Rating SA**, Société Anonyme, dont le siège social est à l'Immeuble Byzance, rue du Lac Windermere, 1053 Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie, Matricule Fiscale : 1567804 JAM 000 et représentée par son Président, Monsieur Taoufik Baccar.

Ci-après dénommée « **PBR** »

D'AUTRE PART,

PBR et le Souscripteur seront ci-après dénommées individuellement la «**Partie**» et collectivement les «**Parties**».

PREAMBULE :

Le Souscripteur est une collectivité locale tunisienne.

PBR est une agence tunisienne spécialisée dans la Notation financière.

Le Souscripteur souhaite obtenir la Notation PBR.

PBR et le Souscripteur se sont donc rapprochés afin de définir le cadre de leur collaboration.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Date : _____

Signature

Signature

Annexe 1- LE PROCESSUS DE NOTATION

1 Recueil des données

Le Processus de Notation commencera par la collecte d'une série d'informations financières et de gestion, relatives au Souscripteur. Les Parties conviennent de s'accorder sur la mise en place d'un processus d'échange continu et dynamique privilégiant l'interactivité entre le Souscripteur et la direction technique PBR. Ce processus comportera notamment :

- Une réunion préparatoire pour s'assurer que tous les intervenants désignés par le Souscripteur comprennent le processus et la méthodologie de Notation qui sera appliquée ;
- Un relevé des éléments nécessaires à la procédure de Notation ;
- Une réunion entre la direction technique de PBR et l'équipe de direction du Souscripteur ;
- Des réunions entre la direction technique de PBR et les équipes opérationnelles du Souscripteur.

2 Auditions

A l'issue de la phase de recueil des données, la direction technique PBR commencera par évaluer avec la direction du Souscripteur, ou l'équipe de suivi désigné par lui, les approches et les procédures de gestion des risques du Souscripteur (risques financiers, opérationnels, commerciaux, ...)

Ils étudieront, dans un deuxième temps lors des auditions, l'état du contrôle interne et de la structure du Souscripteur et passeront en revue les politiques comptables et financières. Ils examineront, également, les schémas de revenus, le management des liquidités, les politiques d'investissement et de placements, ainsi que les objectifs stratégiques financiers et opérationnels des prochains exercices financiers et la vision stratégique à plus long terme des responsables.

L'ensemble des analyses aboutissent à l'établissement d'instruments clefs qui seront soumis à des diagnostics différentiels et à des stress tests suivant des scénarii déterminés. Ensuite, une proposition de Note ou de fourchette de Note sera élaborée par la direction technique de PBR, sur la base d'un travail de modélisation de la qualité financière du Souscripteur, à travers l'ensemble des analyses effectuées et des données prélevées.

3 Elaboration du projet de rapport de notation

Un projet de rapport de Notation sera élaboré par la direction technique de PBR, présentant l'ensemble des analyses effectuées sur le Souscripteur et son environnement.

Le projet de rapport aura aussi pour but d'exposer la modélisation financière de la Note du Souscripteur sur la base des éléments d'analyse.

Le projet de rapport présentera la proposition de Note et sa justification, ainsi que ses perspectives et les éléments clefs à même de la modifier.

Dès sa finalisation, le rapport de Notation et la proposition de Note seront transmis aux responsables désignés par le Souscripteur.